

Département
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-cinq janvier,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Chay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier

N° 09/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 17 janvier 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 février 2018,

Objet de la délibération :

**Achat de véhicules
électriques : choix des
fournisseurs**

Nombre de membres

- En exercice : 97
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 11
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 12
- Votants : 79

Résultat du vote

- Pour : 78
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180125-09-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Mme Muller Valérie à Mme Beaune Catherine, M. Bole Léon à M. Prost Jean-Paul, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Demesmay Maurice, Mme Breuillot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Moniotte Jacques à M. GrosHenry Maxime, M. Lievremont Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Longeot Jean-François à Mme Magneron Monique, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

Excusé(e) Mmes Fietier Danièle & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Chopard Félix, Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald & Danguy Alain,

Absent(e)s Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Petetin Yves, Simon Gilles & Quété Gérard

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Bardey, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre du programme TEPCV, la CCLL a l'opportunité d'acquérir des véhicules électriques et de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 %.

Après avoir fait l'achat de deux véhicules il y a deux ans et eu égard aux besoins de déplacement des agents, la CCLL souhaite s'équiper de trois véhicules électriques supplémentaires : un citadin et deux utilitaires.

- Vu la consultation lancée le 01.12.17 auprès de 9 concessionnaires pour la fourniture, l'équipement, la livraison et la mise en service de véhicules électriques et accessoires, ainsi que la livraison, l'installation et la mise en service des bornes de recharge électriques incluant également le contrat garantie, entretien et assistance, l'immatriculation des véhicules et l'établissement des cartes grises,
- Vu le rapport d'analyse des offres tenant compte des critères valeur technique (40 points) et prix (60 points),



Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15/01/18, a retenu :

- Pour le lot 1 l'offre de RENAULT au prix de 18 992.40 € TTC,
- Pour le lot 2 l'offre de PEUGEOT au prix de 39 687.32 € TTC

Elle propose au conseil communautaire de retenir les offres économiquement les plus avantageuses de Renault pour le lot 1 et de Peugeot pour le lot 2.

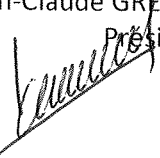
Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à la majorité, M. Grenier ne participant pas au vote, autorise le Président à signer puis notifier les marchés à Renault pour le lot 1 et à Peugeot pour le lot 2.

Fait et délibéré en séance, le 25.01.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180125-09-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

